

LA CGT Pénitentiaire attend des actes forts de la part de la Ministre de la Justice !

Les élections professionnelles de cette fin d'année passées, chaque organisation syndicale peut repartir tambour battant, à la conquête d'avancée sociale pour l'ensemble des personnels pénitentiaires.

Bien plus que des promesses électorales, la CGT Pénitentiaire n'a eu de cesse de porter, lors de ces derniers mois, l'ensemble de ses revendications afin d'améliorer significativement le quotidien des personnels et le devenir de toute une profession.

C'est dans ce sens, et fort de sa représentativité conservée, que dès le lendemain des élections professionnelles, la CGT Pénitentiaire avait sollicité, par écrit, Nicole BELLOUBET, Ministre de la Justice, pour lui demander une audience afin d'évoquer l'ensemble des dysfonctionnements perçus par les professionnels sur le terrain. D'ailleurs, les problématiques ne sont pas nouvelles et elles sont connues de tous. Elles sont pour la plupart à l'origine de la grogne de ce début d'année, qui a vu éclore au sein de cette administration, une mobilisation historique en janvier dernier.

Malgré cette contestation sociale de très grande ampleur, les mesures prises par le Ministère et sponsorisées par le seul syndicat signataire de ce relevé de conclusion n'ont eu que très peu d'effet concret pour le personnel. Pire, ils ont créé un sentiment d'injustice en lieu et place d'une demande forte de la part des personnels : **LA RECONNAISSANCE !**

En réponse à la sollicitation de la CGT Pénitentiaire par courrier en date du 10 décembre, la Garde des Sceaux recevra une délégation le 10 janvier prochain afin d'évoquer l'ensemble des revendications qui ont été portées lors de cette campagne.

Ce sera l'occasion pour notre organisation, de remettre à débat, nombreuses de revendications laissées encore à jour sans réponse telles que : **l'obtention de la catégorie B pour l'ensemble des personnels du corps d'encadrement et d'application portée depuis 2002 par la CGT Pénitentiaire et la fusion des grades de surveillant/brigadier et de 1^{er} surveillant/major, l'augmentation de la PSS à hauteur de 30 %, la transformation de l'ICP en point d'indice équivalent à un 13^{ème} mois, l'amélioration de la bonification pour la retraite à travers l'octroi d'un trimestre par année effectuée sans limitation de durée et l'abrogation de la décote, l'abrogation du statut spécial, l'amélioration des conditions de travail, la mise en place d'une politique pénale plus ambitieuse...**

Dans un contexte social actuel très compliqué, les personnels pénitentiaires n'accepteront plus d'être les grands oubliés !

Pour la CGT Pénitentiaire, il est maintenant devenu urgent que la Ministre de la Justice envoie un message fort à l'adresse des personnels en ouvrant rapidement des négociations sur l'ensemble des thématiques évoquées. **Il en va du devenir de toute UNE PROFESSION !!!**

Montreuil, le 21 décembre 2018